Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2020 se réuniront en séance ordinaire, (selon ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020), à la mairie, mardi 12 avril 2022 à 20 heures conformément aux convocations du 06 avril 2022.

Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du procès-verbal du 15 février 2022 ; demande de sortie de Mond'Arverne communauté et demande d'adhésion à Agglomération Pays d'Issoire dans le cadre de la procédure dite de «retrait-adhésion» ; Convention entre la communauté de communes de Mond'Arverne communauté et la commune d'Authezat pour le partage des coûts d'adhésion à l'Aduhme ; Compte de gestion 2021, budget service assainissement ; Compte administratif 2021, budget service assainissement ; Budget prévisionnel 2022, service assainissement ; Compte de gestion 2021, budget communal ; Compte administratif 2021, budget communal ; Affectation du résultat 2021, budget communal ; Budget prévisionnel 2022 communal ; Informations et questions diverses.

## Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2022.

**Présents :** Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHELI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christelle REUGE, Corinne VILLE, Christine CHAUVANET, Ornella MIMY, Agnès JARRIGE, Messieurs André FEUNTEUN, Benoit RATIGNET :

Absents: Monsieur Yves CHAMBON, Madame Isabelle DE ARAUJO;

Excusés: Monsieur David ESPECHE, Julien LACOUR;

**Procurations :** de Monsieur David ESPECHE à Madame Christine CHAUVANET, de Julien LACOUR à Ludivine FERNANDEZ ;

Secrétaire de séance : Alexandra JARRIGE.

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : Reversement de l'excédent du budget d'assainissement 2021 au budget de la commune (proposition acceptée).

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FEVRIER 2022**

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2022/008 - DEMANDE DE SORTIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOND'ARVERNE POUR UNE ADHESION A AGGLOMERATION PAYS D'ISSOIRE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DITE DE «RETRAIT-ADHESION»

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 5210-1, L.5214-26, L. 5211-18 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-02734 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 créant la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté ;

Considérant que la commune de Authezat, membre de la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et issue de la fusion des communautés de communes Gergovie Val d'Allier, Allier Comté Communauté et les Cheires, est limitrophe des communes de Montpeyroux, Coudes et Plauzat, membres de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

**Considérant** que la communauté d'agglomération Pays d'Issoire est porteuse de projets d'avenir pour la commune d'Authezat, pour ses associations et ses habitants ;

**Considérant** qu'une intégration de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire répond à la logique géographique du territoire, à savoir une majorité de communes rurales tournées vers le cœur de l'Agglomération d'Issoire ;

Considérant que les politiques publiques menées par la communauté de Mond'Arverne ne répondent pas aux aspirations communautaires de la Commune d'Authezat qui souhaite bénéficier de l'accompagnement aux communes mis en place par la communauté d'agglomération Pays d'Issoire :

**Considérant** que la communauté d'agglomération Pays d'Issoire soutient financièrement des projets d'investissement communaux ;

**Considérant** que la communauté d'agglomération Pays d'Issoire met en place un réseau de transport à la demande sur son territoire ;

**Considérant** qu'il apparaît dès lors pertinent de se retirer de la Communauté de communes Mond'Arverne, pour adhérer à la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu, le conseil municipal par :

- voix POUR
- voix CONTRE.

## La majorité requise des suffrages étant atteinte :

**Article 1 :** approuve le principe du retrait de la communauté de communes Mond'Arverne pour adhérer à la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire selon la procédure dérogatoire de l'article L5214-26 du CGCT.

Article 2 : demande en conséquence son adhésion à la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et demande au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire de se prononcer sur cette demande et de solliciter ses communes membres sur cette adhésion.

demande également à Monsieur le Préfet de saisir la Commission départementale de coopération intercommunale dans sa formation restreinte et, une fois les conditions légalement prévues remplies, de bien vouloir prononcer le retrait de la Commune de la Communauté de communes Mond'Arverne et son adhésion à la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire.

Article 3 : invite Monsieur le Maire à transmettre cette délibération à :

- M. le Président de la communauté de communes Mond'Arverne,
- M. le Président de Agglo Pays d'Issoire,
- M. le Préfet du Puy-de-Dôme.

<u>Délibération</u>: publiée et/ou affichée le 13/04/2022

transmise au Préfet le 13/04/2022

## 2022/009 – ADUHME – Convention avec Mond'Arverne communauté pour le partage de la cotisation

L'ADUHME est l'agence locale des énergies et du climat. Elle accompagne depuis plus de 20 ans les collectivités locales et autres acteurs des territoires du Puy de Dôme autour d'enjeux de transition écologique. Son ambition est d'aider les territoires à prendre le virage de la transition énergétique, travailler avec les collectivités locales sur la maîtrise de leurs consommations et dépenses d'énergie et enfin soutenir la diversification énergétique.

L'ADUHME a pour vocation de mutualiser entre les collectivités et les acteurs du territoire une expertise technique en matière d'efficacité et de diversification énergétiques. Le conseil et l'appui qu'elle dispense, portent sur une meilleure intégration des problématiques énergie-climat dans la définition des politiques publiques ainsi que dans l'acte :

- de construire de nouveaux équipements, d'entretenir et de rénover un patrimoine bâti,
- d'aménager le territoire (document d'urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel)

Depuis 2017, Mond'Arverne communauté adhère à l'ADUHME qui accompagne le territoire de manière très complète.

Cet accompagnement s'est fait au bénéfice de la communauté de communes, mais aussi des communes, l'ADUHME ayant désormais réalisée le profil énergétique de l'ensemble des communes de Mond'Arverne avec les diagnostics énergie des bâtiments communaux.

L'expertise de l'ADUHME devient indispensable dans notre capacité à mener nos politiques publiques. En effet, le contexte le montre avec la mise en application prochaine du décret tertiaire qui concernera un grand nombre de collectivités, la fin du fioul comme énergie de chauffage, l'avènement de la réglementation environnementale 2020, sans oublier les opérations phare comme SOLAIRE Dôme pilotée l'ADUHME.

Jusqu'à présent, Mond'Arverne communauté avait assurée l'intégralité de la cotisation à l'ADUHME afin de garantir une mise à niveau des communes du territoire par la réalisation des profils énergétiques pour les communes des anciennes communautés d'Allier Comté communauté et des Cheires.

Aujourd'hui, l'action de l'ADUHME est de plus en plus au bénéfice direct des communes pour l'accompagnement individualisé et sur projets.

C'est pourquoi, la conférence des 27 maires de Mond'Arverne communauté, réunie le 11 janvier dernier, a adopté le principe de mutualisation des interventions de l'ADUHME sur le territoire intercommunal, avec un partage de la cotisation annuelle, à hauteur de 50% pour l'intercommunalité, et 50% pour les communes ;

Pour les communes, la part des 50% est proratisée au nombre d'habitants.

Mond'Arverne communauté s'engage à rester l'interlocuteur « administratif » de l'ADUHME, et s'est donc engagée à conclure des conventions avec chaque des 27 communes, déterminant les parts communales de cotisation.

Pour la commune de Authezat, la part de cotisation 2022 à l'ADUHME est de 286,33 euros. La convention est jointe au rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 voix) :

- estime que cette cotisation devrait être prise en charge dans son intégralité par Mond'Arverne Communauté pour rester cohérent avec les orientations du PCAET;
- regrette le choix unilatéral de Mond'Arverne de répartir la moitié de la cotisation entre les communes de la communauté ;
- Approuve les termes de partage de cotisation entre Mond'Arverne communauté et la commune d'Authezat, pour la cotisation 2022 à l'ADUHME,
- autorise le maire à la signer.

Délibération : publiée et/ou affichée le 13/04/2022

transmise au Préfet le 13/04/2022

# 2022/010 – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022 – Reversement de l'excédent au budget général de la commune

Monsieur Pierre METZGER fait état du résultat du budget 2021 de la commune, et déplore que le budget général communal ne dégage pas suffisamment d'autofinancement, compte tenu des dépenses liées au Covid et des frais de produits et de personnels, pour le nettoyage des locaux notamment scolaires.

Aussi, il est constaté que les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes seraient pourtant souhaitables compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie.

En parallèle il met en exergue que le budget annexe d'assainissement présente une réserve assez conséquente et aucun projet d'assainissement ne se présente dans l'immédiat.

Monsieur Pierre METZGER propose au conseil municipal, afin d'envisager les travaux cités ci-dessus, de procéder à titre exceptionnel, à un virement de la section de fonctionnement du budget annexe d'assainissement vers le budget général pour un montant de 25 000 euros.

Après débat, le conseil municipal décide à 13 voix pour, d'adopter la proposition de reversement de 25 000 euros d'excédent du budget annexe d'assainissement (compte de dépenses de fonctionnement 672), au profit du budget général de la commune (compte de recettes de fonctionnement 7551).

Délibération : publiée et/ou affichée le 27/04/2022

transmise au Préfet le 27/04/2022

## 2022/011 - COMPTE DE GESTION 2021 - Budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 du budget annexe à l'assainissement d'Authezat, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce document.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe à l'assainissement d'Authezat du trésorier municipal, pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/05/2022

transmise au Préfet le 01/05/2022

Arrivée en séance de Monsieur Yves CHAMBON (20H45) et de Madame Isabelle DE ARAUJO (20h50).

## 2022/012 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Budget assainissement

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du budget assainissement.

Monsieur Stéphane KIHÉLI est élu président la mise au vote du Compte Administratif 2021 du budget assainissement, dont les résultats sont les suivants :

#### Résultats constatés :

9	Section de fonctionnement				
-	Recettes 2021	27 954,56 €			
-	Dépenses 2021	27 789,08 €			
-	Résultat de l'exercice 2021	3 165,58 €			
-	Excédent reporté 2020	28 384,25 €			
-	Excédent de clôture 2021	31 549,83 €			
Section d'investissement					
-	Recettes 2021	23 699,00 €			
-	Dépenses 2021	16 362,00 €			
-	Résultat de l'exercice 2021	7 337,00 €			
-	Excédent reporté 2020	138 914,61 €			
_	Excédent de clôture 2021	146 251.61 €			

D'où un résultat global excédentaire au 31/12/2021 de 177 801.44 euros.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget d'assainissement 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Stéphane KIHÉLI cède la place à Monsieur Pierre METZGER qui reprend la présidence de la séance.

<u>Délibération</u>: publiée et/ou affichée le 01/05/2022

transmise au Préfet le 01/05/2022

## 2022/013 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 - Budget assainissement

Après avoir approuvé le compte administratif du budget du service assainissement, puis constaté le résultat de l'année 2021 et vu l'avis de la commission des finances réunie le 31 mars 2022, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2021	-24 789,08 €
Recettes de fonctionnement 2021	27 954,66 €
Résultat de fonctionnement 2021	3 165,58 €
Résultat de fonctionnement 2020 reporté	28 384,25 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2020 à affecter	31 549,83 €
(si déficit, report en ligne 6)	
2 Détermination du besoin de financement de la section d'inves	tissement
Dépenses d'investissement 2021	-16 362,00 €
Recettes d'investissement 2021	23 699,00 €
Excédent d'investissement 2021	<u>7 337.00 €</u>
Résultat d'investissement 2020 reporté	138 914,61 €
Résultat cumulé d'investissement 2021 (B)	<u>146 251,61 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2021	
Dépenses d'investissement	0,00€
Recettes d'investissement	0,00€
Solde des restes à réaliser en 2021 (C), origine : subventions	0,00€
4 Besoin de financement (= B +ou- C) résultat négatif	146 251,61 €
5 Affectation	
a) en réserve compte 1068	0,00€
(au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	0,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	31 549,83 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)	0,00€

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/05/2022

transmise au Préfet le 01/05/2022

#### 2022/014 - BUDGET PRIMITIF 2022 - Service assainissement

Monsieur Pierre METZGER, Maire rapporteur de la Commission des Finances, présentent le projet de budget pour 2022.

Le budget de l'Assainissement est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre à la somme de 58 911,83 euros en section de fonctionnement et à la somme de 171 950,61 euros en section d'investissement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/05/2022

transmise au Préfet le 01/05/2022

## 2022/015 - COMPTE DE GESTION 2021 - Budget commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 du budget communal d'Authezat, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce document.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget communal d'Authezat du trésorier municipal, pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération : publiée et/ou affichée le 01/05/2022

transmise au Préfet le 01/05/2022

## 2022/016 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Budget commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du budget de la commune.

Monsieur Stéphane KIHÉLI est élu président pour la mise au vote du Compte Administratif 2021 du la commune, dont les résultats sont les suivants :

#### Résultats constatés :

Section de fonctionnement				
-	Recettes 2021	447 161,67 €		
-	Dépenses 2021	448 326,24 €		
-	Résultat de l'exercice 2021	- 1 164,57 €		
-	Excédent reporté 2020	5 832,28 €		
_	Excédent de clôture 2021	4 667,61 €		
Section d'investissement				
-	Recettes 2021	93 756,94 €		
-	Dépenses 2021	64 639,73 €		
-	Résultat de l'exercice 2021	29 117,21 €		
_	Déficit reporté 2020	134 746,16 €		
_	Déficit de clôture 2021	105 628.95 €		

D'où un résultat global déficitaire au 31/12/2021 de 100 961,24 euros.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget communal 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Stéphane KIHÉLI cède la place à Monsieur Pierre METZGER qui reprend la présidence de la séance.

<u>Délibération</u>: publiée et/ou affichée le 01/05/2022

transmise au Préfet le 01/05/2022

## 2022/017 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – Budget commune

Après avoir approuvé le compte administratif du budget communal, puis constaté le résultat de l'année 2021 et vu l'avis de la commission des finances réunie le 22 mars 2022, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :		
Dépenses de fonctionnement 2021		-448 326,24 €
Recettes de fonctionnement 2021		447 161,67 €
Résultat de fonctionnement 2021		<u>-1 164,57 €</u>
Résultat de fonctionnement 2020 reporté		5 832,28 €
Résultat cumulé de fonctionnement 202	0 à affecter	4 667,71 €
(si déficit, report en ligne 6)		
2 Détermination du besoin de financemen	t de la section d'investis	sement
Dépenses d'investissement 2021		-64 639,73 €
Recettes d'investissement 2021		93 756,94 €
Excédent d'investissement 2021		29 117,21 €
Résultat d'investissement 2020 reporté	-134 746,16 €	
Résultat cumulé d'investissement 2021 (	<u>B)</u>	<u>-105 628,95 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2021		
Dépenses d'investissement		0,00€
Recettes d'investissement		76 778,00 €
Solde des restes à réaliser en 2021 (C), origi	ine : subventions	76 778,00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C)	résultat négatif	-28 850,95 €
5 Affectation		
a) en réserve compte 1068		4 007 74 0
(au minimum, couverture du besoin de fina	ancement en 4)	4 667,71 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en r	recette	0,00€
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)		0,00€

<u>Délibération</u>: publiée et/ou affichée le 01/05/2022

transmise au Préfet le 01/05/2022

## 2022/018 - FISCALITÉ - Taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29;

Vu le code général des impôts ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 :

Vu la tenue de la commission des finances réunie le 22 mars 2022 ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Après discussion et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2022 qui sont fixés à :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,16 % (niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020);
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,30 %.

<u>Délibération</u>: publiée et/ou affichée le 01/05/2022

transmise au Préfet le 01/05/2022

#### 2022/019 - BUDGET PRIMITIF 2022 - commune

Monsieur Pierre METZGER, Maire rapporteur de la Commission des Finances, présentent le projet de budget pour 2022.

Après examen détaillé, le budget de la commune est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- > 501 751,59 euros en section de fonctionnement,
- > 497 441.88 euros en section d'investissement.

<u>Délibération</u>: publiée et/ou affichée le 01/05/2022

transmise au Préfet le 01/05/2022

#### **QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**

## Cyclo Ambert

Cette manifestation sportive « course cycliste » fera étape dans la cour de la Mairie, le 02 juillet 2022, pour ravitailler les participants. L'organisation de la halte sera traitée lors d'un rendez-vous avec le responsable de la course le 19 avril 2022.

## Repas des Aînés

Il se tiendra dans la salle de l'orangerie à Chadieu le 13 mai 2022, avec les membres du CCAS et du conseil municipal qui souhaitent s'y associer.

#### Amicale des Loisirs

Monsieur Nicolas CHERVALIER a été élu président de l'association. La commune souhaite qu'une animation soit organisée à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. À cet effet, la commission « Animations » rencontrera les responsables de l'Amicale des Loisirs et des autres associations.

#### Commission communale Vie associative-Vie culturelle et animation

La commission organise le 17 avril 2022 une chasse aux œufs, à destination des enfants de la commune.

### Déchets ménagers

La présence de poubelles sur le trottoir est formellement interdite par la loi. Après le passage du camion du SICTOM les bacs doivent être rangés dans les propriétés privées pour laisser accès aux trottoirs et à la voie publique. Un arrêté communal précisera les règles ; en cas d'irrespect de ces règles, des sanctions pourront être prononcées.

### Cérémonie du 8 mai 2022

Cette année cette cérémonie se déroulera en deux temps :

- 1er temps : à partir de 17 heures, inauguration au cimetière de la tombe de Guillaume CLAVOT, résistant fusillé le 21 juin 1944 à FRIDEFONT (15).
- 2ème temps : Cérémonie au monument aux morts avec inauguration d'une plaque en mémoire des cinq fusillés de FRIDEFONT (dont le père et les deux oncles de M. Henri JACQUES) et du baptême de l'esplanade de la mairie en place des Résistants.

#### Adhésion au souvenir Français

L'adhésion au comité local de Clermont-Ferrand du souvenir Français est actée.

#### **CPIE Clermont-Dôme**

Une action participative sur un terrain communal est mise en œuvre par le CPIE Clermont-Dôme. La réunion sur le terrain sera suivie d'une réunion publique.

Adoption des délibérations n°2022-008 à 2022-19

Fin de la séance à 23 heures.

₋e Maire,

Pierre METZGER.